

Valorisation des efforts de toutes et tous : **FO a été entendu !**

A l'issue de la publication des résultats annuels du 17 février 2022, la Direction a annoncé un certain nombre de mesures pour reconnaître les efforts et la performance démontrés par tous les salariés durant cette 2^{ème} année de crise COVID, marquée aussi par les fortes tensions sur la chaîne d'approvisionnement.

Ces revendications ont été portées par **FO** depuis plusieurs mois au regard des résultats prévisionnels exceptionnels, et lors des dernières négociations salariales NAO 2022.

Salariés non éligibles à la part variable

FO a salué favorablement la décision de la Direction de verser une prime brute de 1% du salaire de base annuel pour les salariés non éligibles au STIP/SIP sur tout le Territoire.

Mais pour que cette prime soit une vraie « bonne nouvelle », nous revendiquons toujours que celle-ci soit versée à tous avec un minimum de **200 € net** (sans impact des périodes d'activité partielle, d'arrêt maladie pour garde d'enfant ou personne à risque pendant les confinements/isolements).

FO a été entendu par la Direction qui a informé hier soir les leaders syndicaux groupe qu'une lettre d'info sociale serait publiée demain, indiquant que la prime sera versée en mars avec une valeur mini de 255 € brut (196 € net) et une valeur maxi de 560 € brut (430 € net).

Salariés bénéficiant de la part variable STIP

Part collective

• Sur l'exercice 2021, la part groupe du STIP est de **156,1%** et aucun Management call n'est prévu.

Part individuelle

• Complément ponctuel de **+5 points** au budget moyen, faisant passer la moyenne de 100% à **105%**.

FO dénonce toujours ce principe de moyenne à 100%, mais salue cette valorisation pour reconnaître l'effort supplémentaire des salarié(e)s sur le terrain et des employés très performants.

La valeur finale du STIP individuel sera versée sur la paie de mars.

Salariés bénéficiant de la part variable SIP

Comme annoncé en juillet 2021, les bornes maximales du SIP ont été révisées de 15 points sur France Ops, et un « booster » lié à l'amélioration de la marge a aussi été mis en place.

L'excellente marge brute 2021 de France Ops permet de déclencher le pallier le plus élevé de ce booster, et donc d'appliquer **+10 points sur le SIP** de chaque salarié éligible qui sera **versé en mars**.

FO se réjouit que tous les salariés soient récompensés pour les efforts individuels et collectifs fournis lors de cette année difficile, améliorant notre pouvoir d'achat, mais on aurait tout de même espéré « un peu plus » au vu des résultats exceptionnels du Groupe.



Plus responsable : Pour préserver la biodiversité et compenser notre empreinte carbone, **FO** s'engage à replanter 1 arbre pour chaque nouvelle publication de tracts / envoi d'emails.

